

DELIBERATION

du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES

DEPARTEMENT

Haute-Loire

Séance du 11 avril 2025

D26-03-03-12

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : ALLEMAND Estelle

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du « Lotissement » De Martinet ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 413 609.32 €

Recettes : 413 609.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 442 777.79 €

Recettes : 442 777.79 €

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	12

Date de convocation
26 février 2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Budget
« Lotissement De Martinet »

Vote du Budget Primitif
2026

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du « Lotissement De Martinet » au niveau du chapitre.

Fait à RAUCOULES, le 03 mars 2026

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET

